

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 310 Subvention d'équipement (1.500 euros) et convention avec l'association Quartier Libre XI (11^e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Quartier Libre XI une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 1.500 euros au titre de 2021 est attribuée à l'association Quartier Libre XI, 63, rue de Charonne, 75011 Paris. 2021_07859 ; 8805

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 1.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO